MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

DELIBERATION
DL-2025-16

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

Date de la convocation : **14/03/2025**

ABSENTS : M. COPPI Jacques.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **10**
Nb Conseillers représentés : **3**
Quorum : **8**

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. GIANSILY Yves, M. LUCCHETTI Sebastien représenté par M. FLORI Claude, M. MURATI Lucas représenté par M. FESSLER Charles.

Le quorum étant atteint, M. IANNELLI François a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Fixation des tarifs communaux pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil

Conformément aux prévisions budgétaires, il est nécessaire de fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2025.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil les tarifs présentés en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Monsieur IANNELLI propose que la salle polyvalente reste gracieusement mise à disposition des associations et des bénévoles non rémunérés dans le cadre de leurs activités.

Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :

- **FIXE** les tarifs communaux 2025 tels que présentés en annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

MAIRIE DE MURATO
HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212001721-20250328-DL-2025-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 01/04/2025

TARIFS COMMUNAUX 2025

Annexe à la délibération n°DL-2025-16 du 28 Mars 2025

CIMETIERE	
Concession perpétuelle	50,00 € /m²
CANTINE SCOLAIRE	
Frais de repas	4,00 € / repas
SALLE POLYVALENTE	
Location 1 journée	100,00 €
Location récurrente	100,00 € / trimestre
Location associations/bénévoles	Gratuit
SERVICE EAU	
Abonnement compteur	20,00 € / an
Consommation eau potable ☞ de 0 à 150 m3 ☞ > 150 m3	 1,20 € /m^3 1,50 € /m^3
Redevance pour branchement sur réseau AEP	350,00 €
SERVICE ASSAINISSEMENT	
Redevance assainissement collectif	1,20 € /m^3